



Affaire suivie par Fabienne MARMET
Tél : 05 46 92 71 89
Portable : 06 85 65 59 26
Courriel : f.marmet@ville-saintes.fr

**OBJET : Consultation sous la forme d'une
Procédure adaptée (article 28 du code des
Marchés publics) – Travaux d'abattage, de taille et d'entretien
SITES : 10 sites sur le Territoire de la ville de Saintes**

Saintes, le 10 juillet 2018

Monsieur,

La Ville de Saintes envisage de procéder à une consultation pour la réalisation de travaux d'abattage, de taille et d'entretien à conduire au plus tard le 14 décembre 2018 inclus. La visite des 11 sites concernés s'effectuera :

Le lundi 23 juillet prochain à partir de 8 h 15, rendez-vous sur le grand parking de la place du 11 novembre, cours Reverseaux à Saintes. Présence à confirmer par courriel.

Pour mémoire, les travaux consisteront à :

1 - Terrains familiaux / la Grande Charbonnière / route de Varzay :

- ✓ Taille sur 3 faces d'une haie libre mélangée de conifères et d'arbres caducs d'une hauteur inégale afin de dégager la voirie et les terrains avoisinants.
- ✓ Hauteur de taille finie 1,50 mètre environ sous les fils d'éclairage existants et largeur de 3 mètres soit 1,50 m de chaque côté de l'axe de l'ancienne clôture;
- ✓ Evacuation des déchets de petites tailles, les autres étant laissés en vrac sur site sur 2 espaces précisés lors de la visite;
- ✓ Espace occupé par des communautés différentes appelées « gens du voyage ». Travaux à réaliser de 8 h 00 à 12 h 30 ou voir avec les personnes sur site si les horaires peuvent être modifiés.

2 - Cours Genêt (entre les giratoires Recouvrance/Paré et Carrières de la Croix) :

- ✓ Abattage et taille de sujets constituant une bande boisée assimilable à une haie irrégulière se développant sur le haut du talus, en bordures des clôtures de propriétés privées.
- ✓ Les travaux à réaliser seront conformes au rapport d'expertises détaillé fourni réalisé par Oréade-Brèche au mois de mars 2017.
- ✓ Evacuation de l'ensemble des déchets ;

3 - Bois de Recouvrance :

- ✓ Abattage de 3 sujets d'essences diverses situés à l'arrière de la propriété au N° 12 rue du Chanoine Paul-Marie Tonnelier à l'angle du bois ;
- ✓ Déchets d'abattage laissés sur site tronçonnés en morceau de 2 mètres environ ou broyés ;
- ✓ **Accès difficile** car le bois est entouré de propriétés privées et il n'existe que 2 entrées possible pour accéder à l'espace de travail. Largeur entre les clôtures et la limite du bois d'environ 2,50 mètres.

4 - Stade Léo Lagrange :

- ✓ Abattage de 2 sujets proche d'un bâtiment privé et taille de 17 sujets le long des clôtures privées afin de respecter la limite de propriété ;
- ✓ Essences diverses (Quercus, Acer champêtre, Fraxinus) d'une hauteur entre 15 et 25 mètres suivant les sujets ;
- ✓ Evacuation des déchets ou possibilité de laisser le broyat sous les arbres taillés autour des troncs d'une épaisseur inférieure à 10 cm ;
- ✓ **Attention** le sol est argilo-calcaire, prévoir une intervention sur sol sec. Les dégradations éventuelles du gazon seront à la charge du prestataire. Un constat sur terrain sera réalisé avant l'intervention. Attention terrain de sport, coordonner la date d'intervention avec le donneur d'ordre.

5 - Chemin de Magézy :

- ✓ Abattage d'1 Fraxinus situé dans une haie bocagère le long d'une voie étroite. Hauteur 20 mètres et largeur 10 mètres environ dont une partie au-dessus du chemin ;
- ✓ Evacuation de l'ensemble des déchets ;
- ✓ Conserver le tronc à hauteur de la haie existante.
- ✓ **Attention** : réseaux aériens

6 - Passage privé de la ville entre la rue des Ecureuils et la rue des Bruyères :

- ✓ Abattage d'une haie essentiellement composé de Thuya, situé entre les N° 2 et 4 de la rue des Ecureuils jusqu'au N° 8 et 10 rue des Bruyères ;
- ✓ Suppression de toute la végétation sur la largeur du passage;
- ✓ Evacuation de tous les déchets ;
- ✓ Grignotage de l'ensemble des souches avec déchets laissés sur site bien étalés sur l'espace grignoté;
- ✓ Largeur des végétaux environ 3 mètres, hauteur environ 2,50 mètres et longueur environ 17 ml ;
- ✓ **Attention** : tailler uniquement les végétaux dans l'emprise du passage, ne pas toucher aux plantes venant des parcelles privées.

7 – Angle des rue Pape Urbain II et rue du Chanoine Bardet :

- ✓ Abattage de 25 sujets le long des clôtures privées et taille des sujets restants dépassants la limite des propriétés.
- ✓ Essences diverses d'une hauteur moyenne d'environ 15 mètres.
- ✓ Evacuation des déchets ou possibilité de laisser le broyat sous les arbres restants. A confirmer lors de la visite ;

8 - Impasse Recouvrance :

- ✓ Abattage de 3 Cupressos touchant un Poste de transformation EDF. Evacuation de l'ensemble des déchets.
- ✓ Araser la souche au plus près du sol ;

9 - Chemin du Domaine de Montlouis :

- ✓ Abattage d'un Quercus sur le bas côté du chemin.
- ✓ Evacuation de l'ensemble des déchets.
- ✓ Attention le chemin est le seul accès à une propriété privée. La planification sera décidée suite à une rencontre avec le propriétaire ;

10 - Place Saint-Pierre :

- ✓ Abattage par démontage de 8 Platanus x acerifolia d'environ 25 mètres de haut ; Quatre sujets surplombent la rue principale longeant la place ;
- ✓ Evacuation de tous les déchets à la fin de chaque journée d'intervention ;
- ✓ Grignotage des souches et racines apparentes, profondeur maxi 20 cm dans les fosses de plantation;
- ✓ **Attention : interventions impératives** le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur un parking payant du Centre Ville.*

11 – Passage Magistel :

- ✓ Abattage par démontage de 2 Acer, situé en partie haute du passage entre la rue Saint-Eutrope et l'avenue des Arènes, accès difficile car en haut de talus, Ø 40 cm, hauteur 15 mètres environ;
- ✓ Taille de remontée de couronne d'1 If le long du mur afin de ne plus le toucher
- ✓ Evacuation de tous les déchets à la fin de chaque journée d'intervention si possible ;

Toutes les demandes administratives sont à la charge de l'entreprise (Demande de permission de voirie pour occupation temporaire du Domaine Public auprès des Services Techniques, situé à la Mairie, Square André Maudet, courriel : odp@ville-saintes.fr, délai d'instruction de 15 jours minimum) et D.I.C.T. notamment.

Le traitement et l'évacuation des déchets d'abattage vers une déchetterie ou un site habilité seront à la charge de l'entreprise. Elle fera en outre son affaire concernant la mise en place d'un périmètre de sécurité vis-à-vis des usagers et des intervenants si nécessaire.

Les documents techniques (plan de situation, ...) nécessaires à l'évaluation des moyens humains et matériels à mettre en œuvre par l'entreprise pour l'exécution de la présente consultation seront transmis le jour de la visite des sites.

Les offres devront être présentées sous forme de devis détaillés pour chaque site concerné et préciseront en outre les délais d'exécution et la planification des interventions ainsi que l'organisation techniques et sécuritaire pour chaque site par rapport à l'exécution du chantier.

Elles devront être remises **au plus tard le mardi 7 août 2018 à 12 h 00**. Elles seront appréciées selon les critères et la pondération suivants :
Prix 50%, Technicité et sécurité 30%, Délai 20 %.

Dans l'attente de cette prochaine rencontre et me tenant à votre disposition pour de plus amples informations,

Cordialement.

Par délégation,
Responsable du Service
Conception Gestion

Fabienne MARMET



